

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Direction des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer

Service de l'Environnement, de l'Énergie,
des Risques et de l'Information géographique

Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)

Compte-rendu de la réunion du 15 juin 2015

Étaient présents :

- M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de Saint-Pierre et Miquelon
- M. Stéphane ARTANO, président de la collectivité territoriale
- Mme Karine CLAIREAUX, sénateur-maire de Saint-Pierre et Miquelon
- M. Jean DE LIZARRAGA, maire de Miquelon-Langlade
- Mme Catherine WALTERSKI, secrétaire générale de la préfecture
- M. Joël DURANTON, directeur de la DTAM
- M. Alain CAZENAVE, chef de cabinet de la préfecture
- Monsieur Alain ORSINY, délégué du préfet à Miquelon-Langlade
- M. Fabrice ANSELME, chargé de mission sécurité civile à la préfecture
- Mme Nathalie DETCHEVERRY, bureau du cabinet de la préfecture
- Mme Sophie DUGUE, chargée de publication de la préfecture
- M. Jean-Pierre CLAIREAUX, chef du SEERI/DTAM
- M. Sébastien EYMARD, chargé de mission risques naturels au SEERI/DTAM
- M. Arnaud POIRIER, directeur général des services de la collectivité territoriale
- Mme Prisca PERRIN, pôle aménagement durable du territoire de la collectivité territoriale

Le préfet ouvre la réunion en rappelant brièvement les objectifs d'un PPRL. Il précise que cette réunion a pour objectifs de présenter la démarche PPRL ainsi que l'état de connaissance actuelle des niveaux d'aléas de submersion marine. Il informe les élus que ces nouveaux éléments de connaissance de l'aléa devront être pris en compte dans l'instruction des actes d'urbanisme.

Le directeur de la DTAM précise que le pilotage du PPRL est assuré par ses services et qu'une présentation sur le déroulement de la démarche, la collecte des données et la caractérisation de l'aléa de submersion aura lieu. Il annonce que le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) a donné un accord de principe pour financer la réalisation d'un modèle Litto 3D à Saint-Pierre et Miquelon. Cette opération consistera à réaliser des relevés de relief et des mesures de

profondeurs marines pour parvenir à une connaissance précise de l'ensemble du littoral.

Mme le sénateur-maire indique qu'elle suivra ce dossier avec attention et en sa qualité de présidente du conseil national de la mer et du littoral, elle pourra être sollicitée en tant que de besoin.

La DTAM présente la démarche PPRL. Elle rappelle que l'objectif principal d'un PPRL est de maîtriser l'urbanisation dans les zones exposées à des risques littoraux et que dans ce cadre il vaut servitude d'utilité publique applicable à toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme. Elle détaille ensuite les trois phases du projet PPRL :

1. Caractérisation et qualification des aléas
2. Analyse des enjeux
3. Elaboration du dossier PPRL.

Elle présente le planning prévisionnel suivant :

- ♦ juin 2015 à juin 2016, concertation sur :
 - la finalisation de la caractérisation et de la cartographie des aléas ;
 - l'analyse et la cartographie des enjeux.
- ♦ juin 2016 à juin 2017 : concertation sur la réalisation du dossier PPRL ;
- ♦ juin 2017 à décembre 2017 : enquête publique ;
- ♦ mars 2018 : approbation du PPRL.

La DTAM présente les démarches engagées depuis 2009 pour collecter les données nécessaires à la détermination des aléas de submersion marine et du recul de trait de côte. Elle détaille, entre autres, la mise en place d'un houlographe, d'un marégraphe ainsi que d'un protocole de levés de terrains des zones basses. Elle aborde les missions confiées au BRGM pour étudier la dynamique côtière de l'archipel et caractériser les aléas côtiers sur les secteurs sensibles.

La DTAM détaille la méthode qui a permis de calculer le niveau de référence de l'aléa de submersion marine. Elle précise que ce niveau correspond à l'impact d'une tempête historique combinée à une plus haute marée astronomique. Une marge de 30 centimètres est ajoutée afin de prendre en compte le réchauffement climatique. Elle indique qu'à partir de ce niveau estimé à 3 mètres NGN (Niveau Géographique National), trois seuils d'aléas ont été déterminés :

- ♦ aléa fort : secteurs côtiers situés en dessous de 2 m NGN ;
- ♦ aléa modéré : secteurs côtiers situés entre 2 et 2,5 m NGN ;
- ♦ aléa faible : secteurs côtiers situés entre 2,5 et 3 m NGN.

La DTAM précise que la circulaire de la Direction Générale de la Prévention des risques (DGPR) du 27 juillet 2011 pose un principe général d'inconstructibilité dans les secteurs situés en aléa fort. Pour Saint-Pierre et Miquelon, ce sont les zones côtières situées à moins de deux mètres d'altitude.

Les cartes d'aléas de submersion marine de Saint-Pierre et de Miquelon sont remises aux participants. La DTAM présente ces cartes zone par zone. Le maire de Miquelon-Langlade demande si le secteur de Langlade a été pris en compte dans ces études. La DTAM répond que les levés de terrains n'ont pas encore été effectués sur Langlade, mais qu'ils le seront prochainement.

Le préfet indique qu'il est nécessaire de prendre en compte ce niveau d'aléa dès à présent pour les projets de construction à venir. C'est pourquoi à l'issue de cette réunion un porter à connaissance relatif à l'aléa de submersion marine sera transmis aux élus. Le président de la collectivité territoriale estime que ces éléments n'ont aucune valeur juridique et qu'il est nécessaire de mettre en place une démarche officielle avant qu'ils soient pris en compte. Le préfet répond que le porter à connaissance vaut saisine officielle.

Mme le sénateur-maire précise qu'il est logique que le risque de submersion soit intégré dans les projets d'aménagement. Elle a conscience que cela sera plus difficile à Miquelon de par sa situation topographique.

Le directeur de la DTAM souligne l'utilité de mettre en place un groupe de travail autour de cette thématique sensible des risques littoraux. A cet effet, il suggère que chaque collectivité désigne une personne référente.

Par ailleurs, courant septembre, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) présentera ses travaux sur la vulnérabilité du territoire face aux risques littoraux.

Enfin, le chef de Cabinet du préfet informe les participants qu'un dossier de presse leur sera remis à l'issue de la réunion.

Le préfet clôt la réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Saint-Pierre, le 26 AOÛT 2015

Le préfet,



**Jean-Christophe
BOUVIER**